

 **1 Jour** (7h30)

Tarifs

800 € TTC pour les non membres et experts ou CA non recommandés.

550 € TTC pour les experts et CA recommandés par le CESAM.

450 € TTC pour les membres du CESAM.

Format

Distanciel ou présentiel à Paris dans un lieu classé ERP (à préciser dans les 10 jours précédant la formation)

Formateur

Franck LE MOINE • Franck Le Moine Consulting

Session

6 juin 2023

Public concerné

Tout professionnel de l'assurance Maritime et Transports qu'il soit :

- Salarié de compagnies d'assurance, de courtiers, d'agents maritimes ou d'agents d'assurance ;
- Expert ou commissaire d'avaries travaillant dans ce secteur ;
- Avocat spécialisé en droit des Transports/Assurance ;
- Risk Manager de sociétés actives dans le Transport ou ayant des services logistiques/expédition traitant de l'assurance transport.

Prérequis

Aucun

Objectifs opérationnels

Dans le cadre de la distribution des produits d'assurance :

- **Détailler** la réalité des couvertures « risques de guerre » tant dans les imprimés français (« waterborne » – « garantie étendue ») que dans les imprimés du marché international (« war » – « strikes »).
- **Conseiller** un client « chargeur » (vendeur ou acheteur) (exportateur ou importateur) ou « commissionnaire de transport » ou encore « armateur » voire « organismes financiers » (banques) sur le choix de souscrire ou non une garantie « risque de guerre ».
- **Évoquer** les obligations d'assurance.

Méthodes pédagogiques

- Exposés à partir d'un diaporama, suivis de questions-réponses et d'échanges avec les participants.
- Questionnaire pré-formation permettant d'identifier les attentes et le niveau des participants.
- Évaluation des acquis par le biais d'un questionnaire en fin de formation.
- Questionnaire de satisfaction à la fin du stage.

 **Contact :** mdocquiert@cesam.org - formation@cesam.org

PROGRAMME

Tour de table et évaluation des besoins.

PARTIE I LES RISQUES DE GUERRE (souscription)

INTRODUCTION

- La terminologie d'assurance / réassurance.
- Les composantes de la couverture des risques de guerre dans le cadre des transports de marchandises quel que soit le mode de transport.
- Les conditions « anglaises », les conditions françaises, et les autres (analyse des conditions et des limites et exclusions dans les risques de guerre).
- Le cadre juridique.

QUELQUES PRÉCISIONS

- Les risques de guerre des corps d'aéronefs.
- Les risques de guerre des corps de navire et plus particulièrement des corps de commerce.
- Les risques de guerre dans les polices « risques politiques ».
- Les risques de guerre pour les intermédiaires des opérations de transport de facultés.
- Les risques de guerre en contre-assurance, l'assurance du vendeur, l'assurance de l'acheteur.
- Les risques de guerre et les Incoterms.

LES SPÉCIFICITÉS DE L'ASSURANCE DES RISQUES DE GUERRE

- L'articulation RO / RG (imprimés français).
- Les risques de guerre « purs ».
- Les risques « assimilés » aux risques de guerre.
- Les risques accessoires.

PARTIE II LES RISQUES DE GUERRE (sinistre)

LES SPÉCIFICITÉS DE LA TARIFICATION DES RISQUES DE GUERRE

- La base de tarification.
- Les surprimes.
- Les validités dans le temps.
- Les résiliations

QUE FAIRE EN CAS DE SINISTRE ?

- Comment agir en situation de sinistre ?
- Rôle du CESAM et des commissaires d'avaries.
- Les cas de refus de garantie (incompréhension avec l'assureur).
- Les cas de refus de garantie (incompréhension de l'assuré).